



## RÈGLEMENT « JEU-CONCOURS SAINT-ÉMILION PORTES OUVERTES »

### **Article 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

Le Conseil des Vins de Saint Emilion, qui regroupe les appellations de SAINT-EMILION, SAINT-EMILION GRAND CRU, LUSSAC SAINT-EMILION et PUISSEGUIN SAINT-EMILION, dont le siège est à SAINT-EMILION (33 330), rue Guadet, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « GRAND JEU CONCOURS SAINT-ÉMILION PORTES OUVERTES » du 2 avril au 5 mai 2019 inclus accessible depuis le site : <https://vins-saint-emilion.com/quiz/jeu-concours/>

### **Article 2 : LES PARTICIPANTS**

Ce jeu est ouvert à toutes personnes majeures habitant en France (Corse comprise) à l'exception des organisateurs et de leur famille.

### **Article 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Le jeu est accessible sur le site dédié : <https://vins-saint-emilion.com/quiz/jeu-concours/>

Ce jeu sera annoncé sur : le site web du Conseil des Vins de Saint-Emilion [www.vins-saint-emilion.com](http://www.vins-saint-emilion.com) et sur les réseaux sociaux (facebook : vinssaintemilion, twitter : Vinsstemilion et Instagram : vinssaintemilion).

Pour participer à ce jeu, le participant doit répondre aux quatre questions posées sous forme de questionnaire à choix multiples pour avoir accès au formulaire d'inscription. Il devra alors s'inscrire en communiquant les coordonnées suivantes pour valider sa participation au tirage au sort : civilité, nom, prénom, email, code postal, et stipuler s'il est un professionnel du vin (en indiquant sa fonction au travers des différentes catégories listées : cavistes, négociants, courtiers, importateurs, sommeliers, œnologues, journalistes spécialisés vin, blogueurs vin) ou amateur et préciser s'il souhaite ou non-recevoir par courrier électronique les informations des Vins de Saint-Emilion.

Les 4 questions du QCM sont les suivantes :

**Combien de châteaux des appellations Saint-Émilion, Saint-Émilion Grand Cru, Lussac Saint-Émilion et Puisseguin Saint-Émilion ouvriront leurs portes ?**

62

75

81

106

Un indice ? Cliquez-ici (lien vers <https://vins-saint-emilion.com/evenements/saint-emilion-portes-ouvertes/>)

**Située au cœur de la cité médiévale, combien de visiteurs la Maison du Vin de Saint-Emilion accueille-t-elle chaque année ?**

Moins de 100 000 visiteurs ?

Entre 100 000 et 150 000 visiteurs ?

Entre 150 000 et 170 000 visiteurs ?

Plus de 170 000 visiteurs ?

Un indice ? Cliquez-ici (lien vers : <https://vins-saint-emilion.com/evenements/saint-emilion-portes-ouvertes/degustations-portes-ouvertes/>)

**À Saint-Émilion, par quel symbole est représentée la transmission de génération en génération ?**

Un livre

Une clé

Une lanterne

Un indice ? Cliquez-ici (lien vers <https://www.youtube.com/watch?v=9knbqeRteo0&feature=youtu.be>)

**En juin, les célébrations des 20 ans s'étendront sur toute la Juridiction de Saint-Émilion.**

**Rendez-vous pour 3 jours d'exception les :**

14, 15 et 16 juin

21, 22 et 23 juin

28, 29 et 30 juin

Un indice ? Cliquez-ici (lien vers <https://vins-saint-emilion.com/evenements/20-ans-trois-jours-devenements/>)

La participation au jeu est limitée à un bulletin par foyer et par famille. Le Conseil des Vins de Saint-Émilion n'a cependant pas l'obligation de procéder à la vérification de l'ensemble des bulletins de participation reçus, mais peut éventuellement limiter cette vérification aux bulletins des gagnants potentiels.

Toute tentative de fraude entraînera l'élimination du ou des participants.

#### **Article 4 : CAS DE NULLITÉ**

Tout bulletin de participation incomplet ou erroné, sera considéré comme nul.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile.

Toute mention fautive ou incohérente entraînera l'élimination immédiate du participant.

Si un bulletin de participation tiré au sort était nul, le Conseil des Vins de Saint-Emilion procédera à un autre tirage au sort pour remplacer le bulletin invalidé.

#### **Article 5 : DÉSIGNATION DES LOTS**

Il y a un lot unique à gagner d'une valeur de 1 774,50TTC composé de 81 bouteilles de vin :

VINS ( 1 bouteille de chaque) :

· Château + millésime + appellation / prix € ttc

**SAINT-EMILION & SAINT-EMILION GRAND CRU**

<i>Château Ambe Tour Pourret</i>	2014	21,55 €
<i>Château Arnaud de Jacquemeau</i>	2014	15,00 €
<i>Clos Badon Thunevin</i>	2014	39,90 €
<i>Château Beaulieu Cardinal</i>	2015	16,35 €
<i>Château Beaurang</i>	2015	13,00 €
<i>Château Bernateau</i>	2015	25,00 €
<i>Château Cadet-Pontet</i>	2016	18,00 €
<i>Château Cantelaube</i>	2016	12,50 €
<i>Château Cantenac Sélection Madame</i>	2016	16,00 €
<i>Château Carteau</i>	2016	18,00 €
<i>Château Champion</i>	2015	15,40 €
<i>Château Clos Hortense</i>	2016	16,00 €
<i>Château Cormeil-Figeac</i>	2014	22,00 €
<i>Château Coutet</i>	2014	21,00 €
<i>Château Cruzeau</i>	2011	12,50 €
<i>Château de Candale</i>	2015	30,00 €
<i>Château de Ferrand</i>	2014	34,00 €
<i>Château Tour de Pressac</i>	2013	19,00 €
<i>Château du Barry</i>	2016	21,00 €
<i>Château Fombrauge</i>	2011	39,00 €
<i>Château Franc Grâce Dieu</i>	2011	19,00 €
<i>Château Gaubert</i>	2016	16,00 €
<i>Château Grangey cuvée le physiocrate</i>	2013	19,00 €
<i>Château Guillemot</i>	2015	12,00 €
<i>Château Jean Faure</i>	2012	50,00 €
<i>Château La Clide</i>	2012	14,00 €
<i>Château La Croix d'Armens</i>	2010	12,00 €
<i>Château La Croizille</i>	2013	60,00 €
<i>Château La Dominique</i>	2013	38,40 €
<i>Château La Grâce Dieu les Menuts</i>	2014	19,50 €
<i>Château La Grâce Fonrazade</i>	2014	36,00 €
<i>Château La Renommée</i>	2016	23,50 €
<i>Château La Rose Brisson</i>	2014	20,00 €
<i>Château La Rose Côtes Rol</i>	2009	23,00 €
<i>Château La Rose Monturon</i>	2016	13,50 €
<i>Château Lapelletrie</i>	2014	18,00 €
<i>Château Larmande</i>	2014	64,00 €
<i>Château la Sablière</i>	2015	20,50 €
<i>Château le Chatelet</i>	2013	55,00 €
<i>Château les Cabannes</i>	2015	15,00 €
<i>Château Les Gravières</i>	2012	20,00 €
<i>Château l'Etampe</i>	2015	29,00 €
<i>Château Louis</i>	2015	34,00 €
<i>Lynsolence</i>	2008	40,00 €
<i>Château Mangot</i>	2015	23,00 €
<i>Château Mauvinon</i>	2015	19,00 €
<i>Château Palais Cardinal</i>	2016	18,00 €
<i>Château Panet</i>	2015	17,00 €
<i>Château Pas de L'Ane</i>	2014	26,00 €
<i>Château Petit-Mangot</i>	2014	13,00 €
<i>Château Piganeau</i>	2012	16,50 €
<i>Château Pindefleurs</i>	2014	21,00 €
<i>Château Pipeau</i>	2016	23,00 €
<i>Château Queyron Pindefleurs</i>	2011	17,50 €
<i>Château Raymond Tapon</i>	2012	22,55 €
<i>Château Rochebelle</i>	2015	27,00 €
<i>Château Roylland</i>	2015	28,00 €
<i>Château Rozier</i>	2016	16,00 €

<i>Château Sansonnet</i>	2014	37,60 €
<i>Château Saint-Christophe</i>	2015	14,00 €
<i>Château Toinet Fombrauge</i>	2012	16,00 €
<i>Château Trapaud</i>	2014	21,00 €
<i>Château Tour Grand Faurie</i>	2011	19,50 €
<i>Château Vieux Larmande</i>	2016	19,00 €
<i>Château Yon Figeac</i>	2015	34,00 €
<i>Royal Saint-Emilion</i>	2014	12,60 €
<i>Clos des Confidences</i>	2016	29,90 €
<i>Château pontet fumet</i>	2015	17,50 €

#### **LUSSAC SAINT-EMILION**

<i>Château Chéreau</i>	2014	7,40 €
<i>Château de la Grenière</i>	2016	9,50 €
<i>Château de Lussac</i>	2006	14,40 €
<i>Château du Bois Dumas</i>	2015	10,50 €
<i>Château Haut-Jamard Cuvée Prestige</i>	2016	12,50 €
<i>Château La Grande Clotte Cuvée l'escapade</i>	2016	12,00 €
<i>Château Roc de Perruchon</i>	2016	7,50 €

#### **PUISSEGUIN SAINT-EMILION**

<i>Château Beauséjour</i>	2015	14,00 €
<i>Château Clarisse</i>	2014	22,00 €
<i>Château Guibot la Fourvielle</i>	2007	20,00 €
<i>Château Haut-Fayan</i>	2015	13,50 €
<i>Prémya</i>	2010	16,95 €
<i>Château La Rose Mayat</i>	2016	9,00 €

Le lot ne pourra donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à être négocié, échangé ou remplacé, contre toutes autres valeurs, et ce pour quelque cause que ce soit.

De même, le Conseil des Vins de Saint-Emilion ne serait être tenu pour responsable de l'utilisation du lot attribué au gagnant.

Enfin, pour le lot, le Conseil des Vins de Saint-Emilion se réserve le droit de le remplacer, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure, indépendante de sa volonté.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

#### **Article 6 : ATTRIBUTION DES LOTS**

Un seul gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les bonnes réponses.

Le tirage sera effectué le mardi 7 mai 2019 par la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Le gagnant sera informé de son gain par email. Il devra, pour retirer son lot, justifier de son identité au moyen d'un document officiel. Le lot sera à envoyer par voie postale à l'adresse communiquée par le gagnant après son tirage au sort.

Dans le cas d'un lot non réclamé dans le délai de 5 jours ouvrables, un nouveau tirage au sort sera effectué pour déterminer un 2<sup>nd</sup> gagnant. De la même manière le 2<sup>ème</sup> gagnant

devra se manifester dans un délai de 5 jours ouvrables. SELARL ACTA effectuera ainsi des tirages au sort jusqu'à ce qu'un gagnant se manifeste, dans la limite de 4 tirages au sort.

### **Article 7 : FORCE MAJEURE**

La responsabilité du Conseil des Vins de Saint-Emilion ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le jeu devait être écourté, modifié ou annulé.

Des avenants, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement pourront éventuellement être publiés pendant le jeu.

### **Article 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le simple fait de participer à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement complet du jeu « GRAND JEU CONCOURS SAINT-ÉMILION PORTES OUVERTES » est déposé à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit (timbre remboursé sur simple demande), à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

### **Article 9 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande de règlement seront remboursés, sur simple demande écrite dans un délai ne pouvant excéder quinze (15) jours calendaires à compter de la fin de l'opération (le cachet de la poste faisant foi), sur la base du tarif postal lent en vigueur. Ces demandes de remboursement seront honorées dans un délai moyen d'un mois à partir de la réception de la demande écrite.

Pour obtenir ce remboursement, le participant doit adresser à l'organisateur une demande écrite, établie sur papier libre, contenant son nom, prénom et adresse postale personnelle. Un seul remboursement par foyer (personnes vivant sous le même toit) est admis, à la condition que le participant soit résidant en France.

### **Article 10 : INFORMATIONS NOMINATIVES**

Toutes les informations que le candidat communique en remplissant le formulaire de participation au jeu sont destinées uniquement au Conseil des Vins de Saint-Emilion, responsable du traitement, et resteront confidentielles.

Les participants du jeu-concours autorisent le conseil des vins de Saint-Emilion à utiliser leurs adresses email pour leur envoyer sa lettre d'information électronique et promouvoir les

manifestations organisées par le Conseil des Vins de Saint-Emilion. Ils peuvent à tout moment se désinscrire.

Il est entendu qu'en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le candidat au jeu dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles le concernant. Pour l'exercer, le candidat doit adresser sa demande par écrit à la société organisatrice.

### **Article 11 : RÉCLAMATIONS**

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée au plus tard dans les quinze (15) jours suivant la date de fin du jeu, cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à société organisatrice du jeu dont les coordonnées figurent à l'article 1.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

### **ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE ET LITIGES**

Le présent règlement de jeu est soumis à la loi Française. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes du système de jeu de l'organisateur ont force probante dans tout litige quant au traitement informatique desdites informations relatives au jeu.

La participation au jeu entraîne l'acceptation de l'arbitrage en dernier ressort de la société organisatrice pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la société organisatrice.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent jeu par un participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux Tribunal compétent.